

Image not found or type unknown



Frais réclamés par mon avocat alors que l'erreur vient d'elle

Par **sylvietre**, le **17/04/2009** à **21:07**

Bonjour,
lors de mon divorce j'ai fourni mon extrait de naissance et mon ex femme le sien a notre avocat commun
lorsque j'ai reçu mon jugement de divorce je me suis rendu compte que la ville de naissance de mon ex femme était inexacte sur le jugement de divorce j'en ai donc fait par a mon avocate qui me réclame 300 euros pour rectifier l'erreur et pouvoir faire enregistrer mon divorce auprès de la mairie
est ce vrai et pourquoi est ce a moi de payer l'erreur de l'avocate ou du tribunal?
j'attends avec impatience votre reponse

Par **parentpourjours**, le **22/04/2009** à **23:35**

si le divorce est rendu, l'avocat n'est pas obligatoire, il suffit d'envoyer un simple courrier au jaf demandant une rectification d'erreur matérielle.